

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

Délibération
n°2021.12.185.B

**PEM La Couronne –
PARVIS - PHASE 2
(PARTIE 2) : Demande de
cofinancements**

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 10 décembre 2021

Secrétaire de Séance : Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Dominique PEREZ à Hassane ZIAT, Yannick PERONNET à Gérard DEZIER, Vincent YOU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Excusé(s) : Marie-Henriette BEAUGENDRE, Michel BUISSON, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Pascal MONIER, Philippe VERGNAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2021

**DÉLIBÉRATION
N° 2021.12.185.B**

COOPERATIONS INTERNATIONALES -
CONTRACTUALISATION

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

PEM LA COURONNE – PARVIS - PHASE 2 (PARTIE 2) : DEMANDE DE COFINANCEMENTS

Par la délibération n°2019.12.421 du 27 décembre 2019, GrandAngoulême a confirmé son souhait de profiter du projet de réouverture de la halte ferroviaire TER à La Couronne pour développer une plate-forme de mobilité multimodale qui rayonnera sur le bassin sud et ouest de l'agglomération afin de :

- Favoriser l'accès à la halte ferroviaire, aux lignes TER et à la LGV SEA par l'aménagement d'une plateforme d'échanges entre les différents modes de transport ;
- Favoriser l'usage des transports en commun et modes doux avec :
 - l'insertion des lignes BHNS ;
 - des connexions avec les lignes de transport périurbaines du sud de La Couronne ;
 - des liaisons et équipements cyclables ;
- Développer l'attractivité des communes du bassin sud de l'agglomération à travers cette nouvelle polarité de mobilité ;
- Favoriser l'accès aux trains pour les étudiants du campus universitaire ;
- Soulager l'occupation du PEM d'Angoulême.

Ce projet de pôle de mobilité de La Couronne s'articule donc en trois sous projets :

- La réouverture de la halte ferroviaire avec les travaux de mise aux normes des quais
- La création d'une passerelle qui permettra de donner accès aux quais, au pôle d'échanges (bus BHNS, vélos, stationnements) et la partie Est de la commune (La Contrie).
- La création d'un parvis multimodal sur l'actuelle « cour de la gare » avec des cheminements piétons, vélos, un arrêt BHNS, un parking relais.

Ce projet est d'ores et déjà soutenu par les partenaires financiers suivants :

- Europe : la convention du 23 septembre 2021 prévoit un soutien FEDER à hauteur de 1 345 000 €.
- Région Nouvelle Aquitaine : la convention d'aide portant sur le parvis et la passerelle à hauteur de 1 200 952,52 € a été signée par GrandAngoulême le 10 décembre 2020 ;
- Etat : la Préfecture avait souhaité trancher en 2 phases distinctes pour pouvoir équilibrer les financements sur deux annuités : la première en 2020 sur la passerelle, la seconde en 2021 sur le parvis. La réalisation de la passerelle (Phase 1 - DSIL 2020) a été soutenue à hauteur de 592 662,76 € suite à un arrêté attributif du 28 mai 2020.

En raison d'une insuffisance de crédits, la Préfecture a invité GrandAngoulême à présenter la partie « parvis » sur deux années. Cette opération « parvis » est donc décomposée en deux parties. La première partie a bénéficié, par arrêté du 27 avril 2021, d'un soutien de l'Etat à hauteur de 300 000 € sur un coût total de 660 000€.

Ainsi, pour cette deuxième partie « Parvis » de l'opération, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT	%
Parvis - Phase 2 (Partie 2)	1 310 000,00 €	FEDER	197 251,18 €	15%
		Région	275 100,00 €	21%
		Etat	575 649,00 €	44%
		Autofinancement	262 000,00 €	20%
TOTAL	1 310 000 €	TOTAL	1 310 000 €	100%

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel pour la phase 2 (partie 2) tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter l'Etat sur cette base au titre de la DSIL 2022;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u> 20 décembre 2021	<u>Affiché le :</u> 20 décembre 2021